



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Alpes-Maritimes

Question écrite n° 12970

## Texte de la question

Mme Martine Daugreilh attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les faits qui se sont produits le 6 mai 1989, devant le foyer Sonacotra, située sur la RN 202 à Nice, où, comme cela est trop fréquemment le cas, de nombreux véhicules se trouvaient en stationnement interdit, gênant et dangereux pour la circulation. Les cinq agents de la police nationale ayant déjà verbalisés sur une dizaine de véhicules en infraction et s'appretant à enlever deux voitures se sont heurtés à l'agressivité de trois cents pensionnaires qui se sont opposés violemment à cette intervention. Face à cette manifestation qui a bloqué la circulation d'une route nationale pendant une heure, les forces de police ont fait du mieux qu'il était possible dans un cas pareil, mais leur nombre réduit n'a pas permis de faire face à cette situation. Cela met en évidence le nombre insuffisant de l'effectif de police dans le département des Alpes-Maritimes et plus particulièrement à Nice. Face à des situations conflictuelles difficiles, les policiers ont trop peu de moyens humains et matériels pour faire respecter la loi. Cela aboutit à donner l'impression que, dans notre département, il y a deux poids et deux mesures, une légalité à deux vitesses. Ce phénomène peut être dangereux à court terme et elle lui demande afin que de tels événements ne se reproduisent pas, s'il compte prendre des mesures commandées par l'intérêt général des citoyens.

## Texte de la réponse

Reponse. - Pour une population contrôlée de 703 372 habitants, les sept circonscriptions de police urbaine des Alpes-Maritimes disposent de 1 773 fonctionnaires : 246 policiers en civil, 1 407 en tenue et 120 agents administratifs auxquels il convient d'ajouter 29 gardiens de la paix auxiliaires affectés dans trois sites (Nice, Cannes et Antibes). Si l'on s'attache plus particulièrement au ratio police/population, ce département avec 1 policier pour 397 habitants apparaît convenablement doté, la moyenne se situant à 1 policier pour 445 habitants. En ce qui concerne plus particulièrement Nice, la couverture policière est de 1 pour 350 habitants, alors qu'elle est de 1 pour 393 dans les circonscriptions comparables. Par ailleurs, afin de faire face à l'accroissement des charges en période estivale, six des sept circonscriptions reçoivent d'importants renforts saisonniers (22 civils, 71 grades et gardiens et 139 fonctionnaires venant des CRS). Il reste que, au-delà de tout renforcement d'effectifs, l'efficacité de la lutte contre la délinquance ne peut connaître de réelle amélioration sans la recherche permanente d'un emploi toujours plus rationnel des moyens. C'est pourquoi la priorité doit être donnée à l'intensification du plan de modernisation et au développement de la formation. À cet égard, les dotations en armement et moyens de protection, automobiles, informatique et transmissions, qui sont actuellement satisfaisantes dans les commissariats des Alpes-Maritimes, seront encore renforcées cette année par l'attribution de matériels modernes mieux adaptés aux missions de ces services. Ainsi à Nice, au titre du programme 1989, le renouvellement partiel des parcs informatique et automobiles est prévu, de même que l'octroi de trois véhicules supplémentaires.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Daugreilh Martine](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 12970

**Rubrique** : Police

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 15 mai 1989, page 2219